

Protocole d'accord pour les ouvriers du secteur du transport de marchandise et logistique

Chers membres,

Le 27 juin 2019, les partenaires sociaux ont conclu un projet de protocole d'accord pour le secteur du transport routier et logistique - sCP 140.03.

Les éléments principaux de cet accord pour les ouvriers du secteur sont:

- Augmentation du salaire réel et barémique de 1,1% à partir du 01.10.2019 ;
- Indemnités de déplacement entre le domicile et le lieu de travail seront octroyées à partir du premier kilomètre ;
- Indemnité pour le travail de nuit (selon les conditions existantes) montant +50 ans : octroi à tous les travailleurs, indépendamment de leur âge ;
- Augmentation de la prime syndicale à 145€ ;
- Prolongation maximale des systèmes RCC, crédit-temps et emplois de fin de carrière ;
- Prolongation des CCT "perte de sélection médicale" et "salaire en liquide" pour une durée indéterminée.
- Chèque cadeau d'une valeur de 25 euros nets pour les ouvriers ayant une ancienneté d'au moins six mois au 31.12.2019 ;

Une fois ce protocole approuvé et signé, les conventions collectives seront élaborées.

Nous vous tiendrons au courant.

Avec les salutations syndicales.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

